

**Rectorat  
de l'académie de Nice**  
Service des Concours

La rectrice de l'académie de Nice

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;

VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : le jury chargé au titre de la session 2026 du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé comme suit :

- Présidente du jury :

ZEMMOUR Anne

Conseillère technique de service social, Rectorat à Nice

- Vice-présidente :

HAMANI Fatima

Conseillère technique de service social, DSDEN à Nice

- Membres du jury :

DELCAMBRE Thérèse

Assistante de service social, DSDEN à Toulon

PETIT Eric

Personnel de direction, lycée Val d'Argens, Le Muy

MEDAN Aurélien

Assistant de service social, DSDEN à Nice

IGHZERNALI Mourad

Personnel de direction, collège Romée de Villeneuve, Villeneuve-Loubet

Article 2 : le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 15 avril 2026

**La Rectrice de l'Académie de Nice**

**Natacha CHICOT**